

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 15 novembre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

336-11-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

337-11-21

SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-10-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 octobre 2021.

CORRESPONDANCE

- De Mme Thérèse David, présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 307 \$, suite à la réception du rapport financier et d'activités de la Fête nationale 2021.

- De la MRC de Bonaventure un chèque au montant de 15 000 \$, représentant le premier versement correspondant au protocole FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales) 2021-2022.
- De Mme Fanny Desjardins, agente propriétés immobilières à Hydro Québec, une correspondance concernant un avis pour des travaux de maintenance sur la ligne de transport électrique dans le Rang 3 est. Ces travaux devraient débuter vers le 18 octobre et se termineront vers le 2 décembre 2021.
- De Mme Erika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance indiquant que le Ministère a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville pour l'exercice financier 2022 qui seront respectivement de 96 % (proportion médiane) et de 1.04 (facteur comparatif).
- Du ministère de l'emploi et de la solidarité, un chèque au montant de 4 380,64 \$, représentant des frais de formation pour un logiciel acquis de gestion et d'entretien des véhicules pour le Service des travaux publics.
- De Finances Québec, un avis de dépôt du ministère des Transport au montant de 37 909,34 \$, représentant une subvention dans le volet de Redressement des infrastructures routières locales, et ce, pour le projet du chemin de Saint-Edgar en 2018.
- Du Service ambulancier de la Baie, un chèque au montant de 22 385,63 \$ représentant un don de leur part pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie.
- De la Société de développement commercial, un chèque au montant de 17 479,46 \$, représentant le solde de leur compte étant donné qu'elle a procédé à sa dissolution. Il est convenu avec eux que ce montant sera investi ultérieurement dans un projet au centre-ville.
- De Mme Lucie Bouchard, directrice générale à la transition climatique, un chèque au montant de 95 335,75 \$ représentant le troisième des 4 versements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mise en place d'une démarche de co-construction d'un plan de gestion intégrée de la zone côtière dans quatre municipalités de la Baie-des-Chaleurs, phase I.
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec, un état de dépôt au montant de 8 094 \$, représentant une aide à titre de mesures pour des pertes de revenus suite à la COVID-19.
- De Darlen Boulay, président du Club de soccer Baie-des-Chaleurs en collaboration avec le Club de soccer local, une correspondance remerciant la Ville pour l'appui dont ils ont fait preuve envers leur organisation, indiquant que c'est près de 625 jeunes qui se sont inscrits et ont performé sur les terrains de la Baie-des-Chaleurs cet été.
- De Mélissa Bélanger, agente de développement rural de la MRC de Bonaventure, le protocole d'aide financière concernant le projet de réfection de la patinoire extérieure ainsi qu'un chèque au montant de 10 000 \$, représentant le premier versement de la subvention allouée, soit 50 % du montant total.
- De M. Jean Boulet, ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une correspondance annonçant la 25^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec et indiquant que la période de mise en candidature se tient jusqu'au 5 décembre 2021.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'octobre 2021.

338-11-21

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million cent vingt-et-un mille cent soixante-sept dollars et trente-trois cents (1 121 167,33 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

339-11-21

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE - CONCIERGE À TEMPS PARTIEL

Considérant que le concierge à temps partiel affecté à la conciergerie de la piscine a quitté récemment;

Considérant l'appel d'offres effectué auprès d'Emploi Québec ainsi que sur le site Internet de la Ville;

Considérant que des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de M. Frédérick Sicotte à titre de concierge à temps partiel, et ce, en date du 22 octobre 2021.

ADOPTÉE

340-11-21

OFFICE D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE

Considérant la demande de révision budgétaire 2021 déposée par la Société d'habitation du Québec concernant l'Office d'habitation de la Baie des Chaleurs en date du 18 octobre 2021;

Considérant que cette révision concerne également le regroupement du nouvel Office d'habitation de la Baie des Chaleurs, regroupant les offices municipaux d'habitation de Paspébiac, Bonaventure, Nouvelle, New Richmond ainsi que les Habitations New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter la demande de révision telle que déposée par la Société d'habitation du Québec à l'effet d'augmenter le déficit d'exploitation 2021 approuvé pour le regroupement qui passera de 106 950 \$ à 109 825 \$, soit une augmentation totale de 2 875 \$. Tel que spécifié, la nouvelle contribution pour l'Office de New Richmond sera de 42 296 \$, soit une augmentation de 1 361 \$.

ADOPTÉE

341-11-21

**DEMANDE DE GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS -
AUTORISATION**

Considérant la demande de gestion du compte de carte de crédit Desjardins déposée à l'effet d'autoriser une personne supplémentaire, soit Madame Carole Girardin, comptable à la Ville de New Richmond, à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la Ville de New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Nom de la déléguée : Mme Carole Girardin, comptable pour la Ville de New Richmond

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

342-11-21

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES - DESJARDINS ENTREPRISES

Considérant que des élections municipales se sont tenues le 7 novembre 2021;

Considérant que de nouvelles personnes ont été élues à trois (3) postes de conseillères municipales;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ces nouvelles élues à signer tous documents pertinents aux effets bancaires pour Desjardins Entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser les nouvelles élues suivantes à signer pour et au nom de la Ville tous les effets bancaires à la Caisse de la Baie des Chaleurs, et ce, pour le folio numéro 104600 (Ville de New Richmond):

Madame Maryse Soucy, conseillère municipale au siège no. 2;
Madame Natalie Clark, conseillère municipale au siège no. 5;
Madame Pamela Dow, conseillère municipale au siège no. 6.

Donc les signataires inscrits et autorisés au dossier de la Ville de New Richmond sont les suivants : Carole Girardin, Éric Dubé, Jacques Rivière, Jean-Pierre Querry, Jean Cormier, Maryse Soucy, Natalie Clark, Pamela Dow et Stéphane Cyr.

Il est à noter que les personnes suivantes doivent être retirées de la liste des personnes inscrites et autorisées : François Bujold, Geneviève Braconnier, Line Cormier, Monique Barriault et René Leblanc.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

343-11-21

DEMANDES DE DROIT DE PASSAGE - CLUB LES CHEVALIERS DE LA MOTONEIGE

Compte tenu de son lien avec le Club Les Chevaliers de la Motoneige, le conseiller Jean-Pierre Querry se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant que depuis la construction du parc éolien, le tracé du sentier fédéré de motoneige a dû être modifié;

Considérant qu'entre autres, la route du Calvaire ne peut plus être utilisée;

Considérant la demande déposée pour certains droits de passage du Club Les Chevaliers de la Motoneige;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De permettre au Club les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond de circuler sur les chemins suivants, et ce, pour la saison 2021-2022 de motoneige :

- Sur le Rang 2 Est et la Route du 2 jusqu'au 4;
- À partir de la voie ferrée (secteur Soudex) en passant à l'arrière de l'entrepôt Livre-Tout, en direction de Sport BG et Francofor;
- Sur la route du Centre-de-Plein-Air (sentier 595);
- Sur le Rang 6 Ouest et le chemin de la Pré (sentier local);
- Sur le chemin Robidoux (sentier 595).

ADOPTÉE

344-11-21

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 - ENTÉRINEMENT D'AUTORISATION

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

Attendu que la Ville de New Richmond souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;

D'autoriser madame Lucie Duguay, agente d'animation en loisirs, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

345-11-21

RÉFECTION DU CAMP À JOS - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 8

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 8 à la firme LFG Construction au montant de 79 366,23 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 1^{er} novembre 2021. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1139-20.

ADOPTÉE

346-11-21

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SKI-BUS PIN ROUGE 2022 - RÉGIM

Considérant la demande de financement reçue afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station pour l'hiver 2022 par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à Nouvelle vers la station de ski Pin Rouge, et ce, pour l'hiver 2022.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1177-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER DES USAGES SUPPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE IC.2

347-11-21

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à l'ajout d'usages autorisés dans la zone Ic.2, portant le numéro 1177-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires dans la zone Ic.2, lequel est identifié sous le numéro 1177-21.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1177-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires dans la zone Ic.2, sera adopté à une séance ultérieure.

348-11-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 111, RUE MELANSON

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 111, rue Melanson:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 - Grille de spécification no. 7 du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser une marge latérale du côté de la rue de 3,07 mètres au lieu des 6,0 mètres exigés.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 25 octobre 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 111, rue Melanson, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1178-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ANCIENS LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE, AUX ANCIENS DÉPOTOIRS ET AUX ANCIENS DÉPÔTS EN TRANCHÉE ET DE LES RENDRE CONFORMES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BONAVENTURE

349-11-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant que le Conseil prend en compte le projet de règlement relatif à la modification de certaines dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement sanitaire, portant le numéro 1178-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier certaines dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement sanitaire, aux anciens dépotoirs et aux anciens dépôts en tranchée et de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, lequel est identifié sous le numéro 1178-21.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Querry à l'effet que le Règlement 1178-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier certaines dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement sanitaire, aux anciens dépotoirs et aux anciens dépôts en tranchée et de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, sera adopté à une séance ultérieure.

TRAVAUX PUBLICS

350-11-21

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 5

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection de l'avenue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 5 à la firme Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 850 214,82 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox, tel que recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc. en date du 11 novembre 2021. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1157-21.

ADOPTÉE

351-11-21

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE, DE CARBURANT DIESEL ET DE MAZOUT - ENTÉRINEMENT D'AUTORISATION

Considérant que le contrat concernant la fourniture d'essence, de carburant diesel et de mazout arrivera à échéance le 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'entériner l'autorisation au directeur du Service des travaux publics à entreprendre les procédures pour procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'essence, de carburant diesel et de mazout pour l'année 2022.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande si la Ville a effectué un suivi auprès des personnes ayant soumis une problématique avec des voisins sur le chemin Pardiac. Il s'informe également pour connaître qui pourra utiliser le panneau d'affichage situé à l'intersection du chemin Cyr et du boulevard Perron Ouest.

Un contribuable demande un suivi concernant le projet de réfection de l'aréna. On s'informe également pour savoir si les estrades en bois à cet endroit sont acceptées par les assurances.

Des informations sont demandées au sujet des activités journalières de la station de ski Pin Rouge.

On demande également s'il y a un échancier de prévu concernant le projet de pavage du stationnement de la Pointe Taylor.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 34.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière